

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 16 AOÛT 2024

Roger DIDIER, **MAIRE** de la Ville de GAP,

- **VU** le Code de la Sécurité Intérieure article L132-7 ;
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1, L2212-1, L2212-2, L2212-5, L2213-1, L2213-2 et L2213-4 ;
- **VU** le Code de la Route et notamment ses articles R411-1 et suivants et en particulier les articles L325-1 à L325-13, R325-12 à R325-46 ainsi que l'article R417-10 ;
- **VU** l'article R610-5 du Code Pénal ;
- **CONSIDERANT** qu'il convient de prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité dans le cadre des obsèques de Monsieur Daniel GALLAND le samedi 17 août 2024 ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation afin d'assurer le bon ordre et la sécurité lors de la cérémonie

A R R E T E

ARTICLE 1 : Afin d'assurer le bon ordre et la sécurité lors de la cérémonie, le stationnement des véhicules est interdit et considéré comme gênant :

- Place Saint Arnoux, à l'angle de la rue Louis Balmes sur toutes les places de stationnement situées devant la maison diocésaine et l'esplanade du conseil départemental.

LE SAMEDI 17 AOUT 2024
DE 07H00 À 12H00

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules est interdite :

- Rue du séminaire
- Rue de la Cathédrale
- Rue Amédée Para
- Place Saint-Arnoux, devant le parvis de la Cathédrale
- Rue Notre Dame
- Rue du Connetable
- Rue Louis Balmes (partie comprise entre la rue Champollion et la Place Saint Arnoux)

LE SAMEDI 17 AOUT 2024
DE 09H30 A 12H00

ARTICLE 3 : Les prescriptions édictées seront matérialisées par panneaux.

ARTICLE 4 : La levée ou la modification des dispositions prises dans le présent arrêté sont laissées à l'initiative des services de police.

ARTICLE 5 : Notification sera faite et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Gap,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux de la Ville de Gap,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.



FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 16 AOÛT 2024

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 16 AOÛT 2024
Publié ou notifié le : 16 AOÛT 2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2024_08_647
Objet :	OBSEQUES DANIEL GALLAND PLACE SAINT ARNOUX CATHEDRALE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-08-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.1 - Police municipale
Identifiant unique :	005-210500617-20240816-A2024_08_647-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240816-A2024_08_647-AR-1-1_0.xml	text/xml	879 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_15182.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20240816-A2024_08_647-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	55.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 août 2024 à 11h13min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 août 2024 à 11h13min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 août 2024 à 11h13min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 août 2024 à 11h13min36s	Reçu par le MI le 2024-08-16

